

LES FEMMES ET L'ENVIRONNEMENT



Le *Programme d'action de Beijing* cerne « les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement » comme étant un domaine critique de préoccupation. Le Programme d'action indique des objectifs et des mesures stratégiques pour faire participer activement les femmes aux décisions environnementales, intégrer le point de vue des femmes et des hommes dans les politiques et programmes concernant le développement durable et renforcer ou créer des mécanismes pour évaluer les répercussions sur les femmes des politiques concernant le développement et l'environnement.

TENDANCES

- Le Canada est un pays très urbanisé dont 80 p. 100 de la population habite dans des régions urbaines. Les villes canadiennes sont confrontées à des défis complexes et interdépendants qui ont des répercussions défavorables sur la qualité de la vie et la viabilité à long terme, tels que leur expansion spectaculaire, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air et des sols et les problèmes de santé connexes pour les populations vulnérables.
- La gestion des ressources forestières est de plus en plus complexe. Le Canada doit relever des défis dans l'élaboration de nouvelles façons d'aborder la collecte de données et la gestion, dans la création d'outils pour mesurer la valeur sociale et dans le suivi de la connaissance croissante des écosystèmes forestiers.
- Le Canada a environ 7 p. 100 des ressources mondiales en eau renouvelables.
- Les consultations publiques sont une exigence juridique en vertu de nombreuses lois fédérales, provinciales et territoriales. Les gouvernements ont accru leurs efforts pour trouver un moyen efficace de faire participer les principaux groupes environnementalistes et les citoyennes et citoyens à l'élaboration du programme de développement durable.

VERS L'ÉGALITÉ

Voici des exemples de mesures prises par le gouvernement du Canada :

- La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* donne au gouvernement fédéral des pouvoirs et des outils pour protéger l'environnement et la santé humaine, et pour contribuer au développement durable par la prévention de la pollution. En outre, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi canadienne sur la santé*, la *Loi sur les produits antiparasitaires*, la *Loi sur la protection des plantes* et la *Loi sur la protection des animaux* sont les principales mesures législatives gouvernementales visant à protéger l'environnement.
- Les émissions de particules et quatre autres polluants qui produisent du smog ont été ajoutés à la liste des substances toxiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, ce qui engage le gouvernement du Canada à exercer un contrôle et à prendre des mesures à cet égard.
- Le Canada crée actuellement des outils de développement concernant la gestion des déchets, tels que des critères généraux et des normes nationales sur les processus et sur les types de déchets qui sont des sujets de préoccupation (p. ex. le diphényle polychloré).
- Le Canada est en train d'élaborer un cadre de réglementation pour l'exportation et l'importation de déchets non dangereux

réglementés aux fins de l'élimination finale. Durant l'élaboration du cadre, on a mené de vastes consultations avec les parties intéressées.

- Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire des centres d'excellence pour la santé des femmes, assure une éducation continue du public, effectue de la recherche, et mène des consultations auprès des groupes de femmes sur les problèmes de l'environnement (généraux, au travail et à domicile) et leurs répercussions sur la santé des femmes.
- Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement se compose des ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et territoriaux. Les quatorze ministres, en général, se réunissent une fois par année pour discuter des priorités nationales sur le plan de l'environnement et déterminer le travail à effectuer pour favoriser la collaboration intergouvernementale efficace et la coordination dans les dossiers intergouvernementaux comme la pollution atmosphérique et les produits chimiques toxiques.

climatique qui aident les Canadiennes et les Canadiens à réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

- Le Réseau de centres d'excellence sur la gestion durable des forêts est un réseau de centres d'excellence canadien à but non lucratif, constitué en société, qui se consacre à la recherche et soutient la recherche universitaire et interdisciplinaire menée par des équipes constituées de chercheuses et chercheurs canadiens éminents; d'étudiantes et d'étudiants d'universités et d'autres personnes hautement qualifiées; de représentantes et représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; de l'industrie; de partenaires représentant des organisations non gouvernementales; et d'autres organismes du Canada et de l'étranger.

INITIATIVES RÉCENTES

Parmi les initiatives les plus récentes du gouvernement fédéral, on retrouve :

- Le rôle des autorités municipales est crucial dans la réalisation du développement durable. En 2002, le gouvernement fédéral a confié 125 millions de dollars aux administrations locales pour mettre en oeuvre des projets et des programmes visant à favoriser ce genre de développement.
- Le Programme de financement communautaire Écoaction d'Environnement Canada fournit une aide financière aux groupes communautaires pour des projets qui ont des effets positifs mesurables sur l'environnement. Depuis 1995, le programme ÉcoAction a financé plus de 1 450 projets concernant des enjeux environnementaux, tels que l'assainissement de l'air, le changement climatique, la qualité de l'eau et la protection de la nature. Depuis 2004, ÉcoAction réserve 50 p. 100 de ses fonds à des projets concernant le changement